

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAL DU 18 JANVIER 2017

2017/10 - SUBVENTION 2017 AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LOMME

Lors du vote du Budget Primitif de l'exercice 2017, il a été approuvé une subvention d'un montant de 1 208 000 euros (un million deux cent huit mille euros) à la section du centre d'action sociale de la commune associée de Lomme, selon la convention en vigueur.

Pour information, un bilan des activités 2016 est joint à la présente.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **ATTRIBUER** une subvention d'un montant de 1 208 000 euros à la section du centre d'action sociale de la commune associée de Lomme pour son exercice 2017
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget, chapitre 65 - nature 657362

ADOPTE A L'UNANIMITE,

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme